

PROCES-VERBAL

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 avril 2023 – 20H00

SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-trois, à 20h00, le 11 avril les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la mairie de Vitrac sur Montane, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Valérie DUMAS, dûment convoqués le 03 avril 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : Valérie DUMAS — Karine LACROIX - Coralie STOPYRA - Servetka ISLJAM - Jalina LAGRANGE

Bernard DE SENA – Michael STOPYRA – Jean-Claude MIGINIAC - Eric SIEGEL

Absent : M. Serge FAURIE : procuration donnée à Mme Valérie DUMAS

Début de séance : 20h15

Désignation d'un (e) secrétaire de séance :

Madame Servetka ISLJAM à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Mme le Maire fait lecture du procès-verbal de la dernière réunion et demande aux conseillers s'ils ont des remarques, observations ou corrections à apporter.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Tarifs de location des salles

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs de location des salles.

Après en avoir délibéré et voté à 10 voix pour, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer les tarifs suivants applicables à compter du 1^{er} mai 2023 :

	SALLE POLYVALENTE	SALLE ANNEXE MAIRIE (uniquement vacances scolaires)
Caution	250 €	300 €
Habitants de Vitrac	170 €	150 €
Associations non communales	150 €	20 €
Communes extérieures	300 €	250 €
Associations communales :		
- 1 à 3 utilisations festives	50 € l'utilisation	
- 4 à 7 utilisations festives	160 €	
- 8 à 11 utilisations festives	310 €	
- + 12 utilisations festives	460 €	
Location tables, chaises et manges-debout de la salle polyvalente	MANGES-DEBOUT 30 €	TABLES ET CHAISES 30 €

Vote de la Taxe d'Aménagement

Madame le maire explique la taxe d'aménagement dont une part départementale et l'autre part est communale

La taxe d'aménagement est applicable notamment à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Après débats, le taux est fixé à 3,5 % à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition 2023

Après en avoir délibéré et voté à 10 voix pour, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer les taux d'imposition en 2023 comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	33 %
Taxe foncière (non bâti) :	69 %
Taxe d'habitation (TH) :	7,5 %

Subventions aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal les subventions après.

Après en avoir délibéré et voté à 8 voix pour, 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- Décide d'accorder aux associations les montants suivants :

APAE (Association Protection Animale Egletonnaise)	205.00 €
ASVC (Association Sportive Vitrac Corrèze)	100.00 €
Anciens combattants (section Vitrac)	400.00 €
Comice Agricole cantonal	80.00 €
Comité des Fêtes de Vitrac	150.00 €
Les Compagnons de la Montane	150.00 €
Coopérative scolaire	500.00 €
FSE (Foyer socio-éducatif – Collège de Corrèze)	100.00 €
Voyage scolaire	246.00 €
Mémorial	100.00 €

Vote du budget primitif 2023

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 de la commune préparé en commission des finances.

Le conseil municipal procède à l'examen du budget primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	281 066,72 €
Section d'investissement :	67 157.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour :

Approuve le budget primitif 2023

Affaires diverses

Questions diverses :

Mme Coralie STOPYRA a deux questions que des administrés lui ont demandé de poser.

1^{ère} question :

Suite à la réunion et la délibération prise le 31 mars 2023 contre l'implantation d'éoliennes sur la commune de Vitrac sur Montane, avez-vous ou comptez-vous informer la société WPD ?

Mme le Maire informe qu'elle a appelé Mr Lelann qui était en congés, elle est dans l'attente que ce dernier la rappelle.

2^{ème} question :

Quelles seront vos arguments pour motiver votre décision ?

Mme le Maire répond que la délibération a été prise et le PV adopté. Cette délibération a été prise contre le projet à 8 voix contre et 2 abstentions.

Fin de séance à 20h50

Servetka ISLIAM

Secrétaire de séance

Valérie DUMAS

Maire